Ami du Clergé du 26 janvier 1950

Deuxième partie : **PRÉDICATION**

SOMMAIRE

Année Sainte 1950. — IV. Son œuvre spéciale : le pèlerinage à Rome, 25.

Les Sacrements. — LE BAPTÊME. IV. Quatrième acte : Exorcisme et onctions, 27.

Fête de la Purification. — Exemples et leçons, 29.

Brèves conférences sur l'Histoire de l'Eglise. — LXXXII. De Clément V à la Réforme (1305-1517), 30. — LXXXIII. L'Inquisition, 32.

L'ANNEE SAINTE 1950

IV

Son œuvre spéciale : le pèlerinage à Rome

Mes frères,

Suivant un cérémonial traditionnel qui date d'Alexandre VI (jubilé 1500), l'inauguration de l'Année Sainte s'est faite par l'ouverture de la Porte Sainte de la Basilique de Saint-Pierre en la vigile de Noël. Le Pape a frappé trois fois la porte avec le marteau d'or, en prononçant les paroles rituelles : « *Aperite mihi portas justitiæ*, ouvrez-moi les portes de la justice. » Et il en a franchi le seuil, la croix et un cierge allumé à la main, pour s'agenouiller dans l'attitude de la prière et de la pénitence, qui doit être celle du monde chrétien, en cette Année d'imploration et d'expiation.

Stendhal, qui assista à l'inauguration de l'Année Sainte 1825 écrit : « Saint-Pierre a cinq portes : l'une d'elles est murée et ne s'ouvre que tous les vingt-cinq ans pour la cérémonie du Jubilé. Le Jubilé qui, une fois, réunit à Rome quatre cent mille pèlerins de toutes les classes, n'a rassemblé que quatre cents mendiants en 1825. Il faut se presser de voir les cérémonies d'une religion qui va se modifier ou s'éteindre » (*Promenades dans Rome*, cité par la *Vie Catholique* 16-1-26).

Voilà un prophète qui n'a pas eu de chance. Un siècle plus tard, au Jubilé de 1925, cette religion qui allait s'éteindre, voyait affluer à Rome près de 600.000 pèlerins (*Chroniques de l'Année Sainte 1925*). Et pour cette Année Sainte 1950, d'après les estimations officielles trois millions de pèlerins viendront à Rome, dont 150 pèlerinages français déjà annoncés, totalisant 82.000 pèlerins (*Croix*, 3-12-1949).

Serons-nous de ces heureux « *Romées* » ou « *Roumieux* », comme on appelait autrefois les pèlerins de Rome ? Sans doute, ainsi qu'on l'exprime familièrement, ce n'est pas le désir qui manque. Ce qui manque c'est l'argent nécessaire à un pareil déplacement, surtout à notre époque de vie chère et d'instabilité de la monnaie.

Pourtant, il n'est pas exagéré de penser que pour certains Français, il y aurait lieu de « reconsidérer » cette réaction première. S'il entrait dans la prévision de leur budget 1950 une diminution de ce train de vie que nous réclamons de l'Etat, peut-être cela leur permettrait-il d'envisager comme possible le pèlerinage de Rome. En tout cas, nous devons comprendre que ce pèlerinage compte pour une grande part dans le mérite de l'indulgence jubilaire.

Pourquoi ? — D'abord par sa *valeur* même, ensuite par la *ferveur* qu'il communiquera. Ce sont ces deux causes du prix de tout mérite que nous allons examiner au sujet de cette condition spéciale de l'indulgence jubilaire : le pèlerinage à Rome.

I. — *La valeur du pèlerinage*

Nous ne pouvons douter que l'importance et l'excellence de nos œuvres ne les rendent aussi plus méritoires, toutes choses égales par ailleurs. Une aumône d'un billet de cent francs nous vaut plus de mérite que la maigre libéralité d'un billet de cinq francs. Je dis : toutes choses égales par ailleurs ; nous nous souvenons de la parole de Jésus, voyant les riches déposer dans le tronc leur large offrande et une veuve indigente y mettre deux petites pièces de monnaie : « Je vous le dis en vérité, cette pauvre veuve a mis plus que tous les autres. Car tous ceux-là ont donné de leur superflu... Mais cette femme a donné de son indigence tout ce qu'elle avait pour vivre » (Luc, XXI, 2-4).

Or, quand on compare les conditions spéciales de beaucoup, disons de la plupart, des indulgences plénières, avec la condition particulière à l'indulgence jubilaire, les œuvres exigées sont sans comparaison. Pour nombre d'indulgences plénières une simple prière ou un simple exercice de piété ; pour l'indulgence jubilaire un pèlerinage à Rome long, pénible, dispendieux. La condition cette fois est beaucoup plus onéreuse.

Une condition onéreuse ? — Mais, répliquera-t-on, plutôt un beau voyage. Voyager, n'est-ce pas un plaisir, le grand plaisir des vacances ?

Il ne faut pas nier la diversion, la détente, l'enchantement que comporte même un pèlerinage, comme celui de Lourdes. Vous admettrez pourtant que pèlerinage et voyage d'agrément ne signifient pas la même chose. Un pèlerinage entraîne des fatigues, des contraintes, des privations et surtout requiert un esprit de prière et de pénitence, ce qui n'est pas agréable à la nature.

Ces fatigues et ces privations se trouvent aujourd'hui fort atténuées par la facilité des communications et par l'organisation touristique des hôtels et restaurants. Quand on songe aux pèlerins de Saint-Jacques de Compostelle ou de Saint-Pierre de Rome qui sillonnaient les routes au Moyen Age au péril de leur santé et de leur vie même, à cause de l'insécurité des routes et des guerres continuelles ; quand on relit les relations de ce premier Jubilé 1300 qui vit venir à Rome deux millions de pèlerins (témoignage d'un chroniqueur d'Asti, cité par *la Croix*, 15-1-1925) « au mépris de toutes les fatigues et de toutes les souffrances (Cardinal Stefaneschi, *ibid*) ; quand on pense au pèlerinage romain d'un S. Louis de Gonzague, d'un S. Louis-Marie de Montfort, d'un S. Benoît Labre, à pied, mendiant leur pain, logeant souvent à la belle étoile, on peut mesurer combien les pèlerins de 1950 seront avantagés ! Il n'empêche, qu'aujourd'hui même, le pèlerinage de Rome représente une œuvre vraiment méritoire, d'une importance bien supérieure à celle des autres indulgences, ne serait-ce que par les sacrifices de temps et d'argent qu'il occasionnera.

Bien plus sa valeur méritoire ne lui vient pas seulement de son importance matérielle, mais encore et davantage de son importance spirituelle ou, si l'on veut, moins de sa quantité que de sa qualité.

Le pèlerinage à Rome est un acte de religion, de la plus haute des vertus morales, puisqu'elle nous fait rendre à Dieu ce qui lui est dû. En lui-même, s'il n'est pas détourné de son but par des intentions purement humaines, comme celle de faire seulement un voyage touristique en beau pays, il est œuvre de foi, d'espérance et de charité : de foi au Christ et à son Eglise, d'espérance en la miséricorde de Dieu qui nous offre l'indulgence jubilaire par le ministère de l'Eglise, d'amour de Dieu, à qui nous voulons rendre amour pour amour en reconnaissance du don de son Fils : *« sic nos amantem quis non redamaret ? »* Ainsi appartient-il et se rattache-t-il aux vertus les plus parfaites et les plus méritoires dans la hiérarchie des vertus, à la vertu cardinale de justice et aux autres vertus théologales de foi, d'espérance et de charité.

Un acte de mortification, jeûne ou abstinence, auquel sont attachées par nos évêques ou par le Pape des indulgences partielles ou plénières est certes méritoire, et à première vue peut-être peut nous sembler plus méritoire en soi, à cause du sacrifice qu'il comporte pour la nature. Et pourtant une prière, un Chemin de Croix, une communion, pourvus également d'indulgences, renferment en réalité plus de mérite, parce que ce sont œuvres d'une vertu plus haute que la vertu de tempérance, œuvres de la vertu de religion. Pareillement, par sa qualité religieuse, un pèlerinage, le pèlerinage de Rome, l'emporte en excellence sur tant d'autres conditions nécessaires pour telle ou telle indulgence.

Au poids et à la qualité de la condition requise pour l'indulgence jubilaire, le pèlerinage de Rome, il est facile de comprendre que pareille œuvre est de sa nature plus efficace pour la gagner.

II. — *La ferveur des pèlerins*

Pourtant, vous le savez, le mérite tient moins à l'importance de ce que l'on fait qu'à la manière dont on le fait. Vous vous rappelez la parole de S. Fr. de Sales : « souffrir une chiquenaude avec deux onces d'amour, vaut mieux qu'endurer le martyre avec une once du même amour ». Ce que S. L.-M. de Montfort a si bien illustré par la vie de la Sainte Vierge quand il a écrit : « que par la sublimité de ses intentions, qui ont été si pures, elle a donné plus de gloire à Dieu par la moindre de ses actions, par exemple, en filant sa quenouille, en faisant un point d'aiguille, qu'un S. Laurent sur son gril, par son cruel martyre, et même que tous les saints par leurs actions les plus héroïques » *(Traité de la Vraie Dévotion...,* n° 222). Le mérite relève en définitive de *l'intensité de notre ferveur.*

Or, précisément, non seulement le pèlerinage de Rome représente quelque chose d'extraordinaire, mais il est aussi de nature à accroître et à porter au maximum la ferveur au cœur des pèlerins. S. Fulgence, venu à Rome en l'an 500, en parle avec enthousiasme, comme d'une anticipation du ciel : « O, mes frères, disait-il, combien la Jérusalem céleste doit être belle, si sur la terre Rome brille d'un tel éclat ! »

Rome c'est la ville sanctifiée par le martyre des Saints Apôtres Pierre et Paul. « O heureuse Rome, qui fut consacrée par le glorieux sang de ces deux princes, empourprée de leur sang, tu l'emportes en beauté sur toutes les autres villes du monde ! » Au témoignage des Actes des Apôtres (v, 15), la seule ombre de Pierre suffisait à guérir les malades ; et les pèlerins de l'Année Sainte vont s'agenouiller à son tombeau !

Rome c'est la ville arrosée par le fleuve de sang des martyrs des trois premiers siècles des persécutions. Un Pape à qui on demandait des reliques, se baissa pour ramasser une poignée de terre qu'il tendit au solliciteur en disant : « Voilà, la poussière du sol de cette ville a été baignée du sang des martyrs. » Et les pèlerins de l'Année Sainte vont fouler ce sol, s'enfoncer dans les catacombes, s'émouvoir aux tombeaux ou sur les lieux de supplice d'une Ste Cécile, d'une Ste Agnès, d'un S. Laurent.

Rome c'est la ville de tous les saints. Beaucoup y ont vécu : tant de Papes, martyrs, docteurs ou confesseurs de la foi et tant de saints insignes par leur charité, leur zèle, leur pénitence, un S. Camille de Lellis, une Ste Catherine de Sienne, un S. Paul de la Croix ; beaucoup y sont venus en pèlerinage, depuis le IVe siècle à Ste Thérèse de Lisieux ; tous les saints que nous honorons nommément y reçoivent leur consécration aux grands jours des béatifications et des canonisations. Et les pèlerins de l'Année Sainte vont pouvoir retrouver leur souvenir et assister aux splendeurs d'une béatification ou d'une canonisation.

Rome c'est la ville du Pape, du successeur de S. Pierre, du Vicaire de N.-S. Jésus-Christ. Voir et vénérer le Saint-Père, dévotion séculaire des catholiques dont le chef de file n'est autre que S. Paul qui voulut se rendre à Jérusalem pour y voir Pierre, *videre Petrum* (Gal., I, 18). Et les pèlerins de l'Année Sainte auront leur audience du Pape, ils entendront sa parole, ils recevront sa bénédiction.

Rome, mais c'est « la ville » tout court, *Urbs*, comme l'appelait l'antiquité, comme l'appelle aujourd'hui encore la langue officielle de l'Eglise : « *Urbi et orbi*, à la Ville et au monde ». En sa capitale s'incarne l'Eglise, qui est l'Eglise romaine ; ici s'accumulent et éclatent aux yeux les preuves de sa divinité : son unité, sa sainteté, sa catholicité, son apostolicité ; nulle part on a plus vifs l'impression, le témoignage, la certitude, que l'Eglise « est par elle-même la plus grande preuve de sa divinité ». Et les pèlerins de l'Année Sainte vont être plongés dans cette atmosphère de foi vive « qui rend visible l'invisible ».

Sous cette influence, comment l'âme des pèlerins de Rome ne serait-elle pas soulevée ? Comment en resterait-elle à cette tiédeur qui fait perdre le bénéfice de tant d'autres indulgences ? Comment sa ferveur n'atteindrait-elle pas cette intensité qui lui assurera le gain de l'indulgence jubilaire ?

* *

Les journaux ont annoncé que pendant l'Année Sainte l'hymne pontifical de la Cité du Vatican serait remplacé par la *Marche Pontificale* de Charles Gounod, dédiée à Pie IX, pour l'anniversaire de son couronnement.

Voyons-y comme une invitation spéciale pour la France, Fille aînée de l'Eglise, de prendre la tête, par le nombre et par la ferveur, des pèlerinages de l'Année Sainte, venus d'au-delà des frontières de l'Italie.

Au dernier jubilé de 1925, nous fûmes largement distancés par l'Allemagne (42.000 pèlerins) ; distancés aussi par l'Espagne (25.000) ; nous n'arrivions qu'au troisième rang (23.000) (*Chronique de l'Année Sainte 1925*, citée par *la Croix*, 31-5-28). En ce jubilé 1950, nous qui allons toujours en foule chaque année porter nos hommages et nos prières à la Vierge de Lourdes, affirmons notre entraînement de pèlerins en participant aussi nombreux que possible à l'un ou à l'autre des multiples pèlerinages à Rome organisés chez nous.

Loin de nous faire hésiter, les fatigues et les dépenses de ce pèlerinage doivent nous inciter à l'entreprendre : plus nous mettrons le prix à cette indulgence jubilaire, plus aussi nous serons assurés de la gagner : le mérite est à la mesure de l'importance de l'œuvre accomplie.

Réfléchissons au grand courant de ferveur dans lequel nous nous trouverons entraînés dans l'atmosphère de Rome et l'élan de ses pèlerins : plus encore le mérite est en proportion de l'intensité de la ferveur des âmes.

Par la valeur du pèlerinage et par la ferveur des pèlerins, les meilleures chances s'offrent à nous de gagner notre jubilé, l'amnistie complète de nos dettes envers la justice divine.

Mieux vaut un pèlerinage à Rome que le passage au purgatoire.

Instruction du Saint-Père

« ROME EST MA PATRIE »

« Recueillez Notre invitation à la maison paternelle ; de près et de loin, de toute région et continent, de toutes les frontières et par toutes les routes, traversant les océans et fendant les cieux, venez à cette Rome qui vous ouvre ses bras toujours maternels. « Mets-toi maintenant en route avec assurance, pèlerin venu du couchant qui désire vénérer le haut lieu de Pierre »[1].

Vous qui déjà, pendant de longues années, avez laissé le foyer domestique et vous êtes endurcis aux rigueurs des longs voyages, avec les armées en guerre, avec les foules des émigrés, des réfugiés, reprenez la route, mais cette fois dans la joie, comme des légions pacifiques d'orants et de pénitents, vers la patrie commune des chrétiens.

Puisque, sans privilège de race ou de caste, Rome est la patrie de tous, tout chrétien peut et doit dire : « *Rome est ma patrie* ».

Ici se manifeste plus particulièrement la surnaturelle Providence de Dieu pour les âmes ; ici les saints ont puisé les règles et les inspirations de leur héroïsme ; cette terre bénie a connu les triomphes des premiers martyrs et fut le lieu d'épreuve d'invincibles confesseurs.

Ici est la pierre inébranlable où vous ancrerez vos désirs, le lieu et l'antique *tropaeum* du sépulcre glorieux du Prince des Apôtres, qui soutient la chaire vivante du Vicaire du Christ.

Dans la splendeur des basiliques, dans la beauté des liturgies solennelles, dans la pénombre des antiques cimetières chrétiens, près des insignes reliques des saints, vous respirerez une atmosphère de sainteté, de paix et d'universalité qui procurera à votre vie un profond renouvellement chrétien... »

(*Message de Noël*, 1949).

[1] Paul DIACRE, *Carmina*, VIII, 19-21. *Monum. Germ. hist., Poetæ lat. ævi carol.*, t. Ier, p. 46.

LES SACREMENTS

Le Baptême

IV

Quatrième acte : Exorcisme et onctions

Mes frères,

Nous avons dit que la préparation des élus au Baptême comportait jadis plusieurs *scrutins*, parfois jusqu'à sept. Nous voici réunis aujourd'hui à Rome pour le *dernier scrutin, au matin du Samedi Saint*. Le cadre de cette cérémonie, entre toutes solennelle et émouvante, c'est la basilique du Latran, la cathédrale même de Rome, dédiée au Sauveur par l'empereur Constantin. Le Pape lui-même va procéder aux différents rites.

* *

Le scrutin s'ouvre par un *suprême exorcisme*. Le Pontife, la main étendue sur le groupe des élus, adjure Satan, « l'Adversaire » — c'est le sens du mot hébreu — d'abandonner sur eux tout empire, toute influence. Puis, humectant son pouce de salive, il touche les oreilles et les lèvres de chacun des élus et dit : « *Epheta quod est adaperire* : ouvre-toi. » Pour comprendre ce rite, rapprochons-le de la page évangélique qui l'a inspiré. Il s'agit de la guérison d'un sourd-muet, rapportée par S. Marc. Rapprochons l'épisode évangélique du rite baptismal. Le candidat au Baptême jusqu'ici, est demeuré pour ainsi dire muet au cours des scrutins. Maintenant, il va parler pour renoncer à Satan, pour confesser sa Foi, pour s'attacher au Christ. C'est pourquoi le Pontife lui ouvre les oreilles et lui délie les lèvres, suivant le geste de Jésus. Ce sont donc là des rites symboliques et qui en même temps rattachent à l'évangile cette partie de la liturgie du Baptême. Ce rite se modifia de bonne heure. Pour une raison de discrétion, la seconde insalivation se fit sur les narines au lieu de se faire sur les lèvres. Et S. Ambroise de nous expliquer ainsi le symbolisme du rite nouveau : « Respirez cette bonne odeur de la vie éternelle qu'exhale pour vous le présent des mystères. »

Alors le Pontife interroge l'élu : « Renonces-tu à Satan ? — Et à toutes ses œuvres ? — Et à toutes ses pompes ? » Et trois fois, l'élu répond catégoriquement : « J'y renonce. »

Grave promesse et qui l'engage singulièrement à cette époque païenne. Il ne renonce pas seulement à Satan et à ses œuvres, c'est-à-dire au péché, il renonce aussi à ses pompes et c'était là peut-être, dans le monde antique, l'engagement le plus difficile. Désormais, lui sont interdits les fêtes païennes, les spectacles du cirque, les jeux des gladiateurs. Tout cela c'est la « pompe du diable » qu'il a abjuré en recevant le sceau de la Foi. Y participer, serait apostasier. Imaginez-vous quels renoncements quotidiens s'imposaient alors aux baptisés ? Pour vous y aider, écoutez cette histoire authentique tirée des *Actes* d'un légionnaire romain, S. Dasius. En 303, au temps de la persécution de Dioclétien, il servait dans un détachement cantonné sur le Danube. Vers la fin de l'année, comme approchait la fête de Saturne, les soldats tirèrent au sort qui serait Roi des Saturnales. Le sort tomba sur Dasius. Le soldat chrétien, nous dit son biographe, « se souvint que dans le Baptême il avait renoncé au diable et à ses pompes ». Il re-

fusa de se prêter à un rôle où il aurait dû immoler une victime à Saturne. Le 20 novembre 303, il fut décapité.

Ceux qui, par une telle renonciation, viennent de s'engager à la lutte, il convient de les fortifier. C'est le sens de l'*onction* qui suit. Les candidats découvrent le haut du buste. L'évêque les oint sur la poitrine et entre les épaules. Il se sert à cette fin de l'huile des catéchumènes bénite le Jeudi Saint. Et c'est ainsi que la bénédiction des huiles saintes, le Jeudi Saint, rite très solennel et réservé à l'évêque, est elle-même une fonction préparatoire au Baptême. Les onctions de la poitrine et entre les épaules marquent bien le symbolisme de ce rite où le chrétien est traité comme l'athlète antique qui, avant de descendre dans l'arène, se faisait oindre d'huile afin de donner à ses muscles plus de souplesse et moins de prise à l'adversaire.

* *

Les rites si expressifs que nous venons de décrire, n'épuisent pas l'intérêt du dernier scrutin. Ils ne font au contraire qu'en préparer l'instant solennel. Délivrés par l'exorcisme, les lèvres libres pour la profession de Foi, oints comme des athlètes, les élus vont pouvoir maintenant *rendre le Symbole*. Cette reddition du Symbole correspondait à la « tradition du Symbole » dont nous avons parlé.

Le catéchumène à qui on avait enseigné ou « confié » le Symbole devait le « rendre » en public, c'est-à-dire : monté sur une estrade, pouvoir le réciter de mémoire et montrer par ses réponses qu'il l'avait compris. Et de même pour le *Pater*. Il ne s'agissait donc pas de professer la foi en secret, mais de la confesser publiquement. Et c'était parfois une dure, très dure épreuve, comme pour le rhéteur Victorinus dont nous parle S. Augustin. Philosophe du IVe siècle, il enseignait à Rome et sa renommée brillait de tout son éclat quand, déjà sur le déclin de l'âge, il se convertit au christianisme. Ce maître illustre, cet adorateur connu des idoles ne rougit pas de devenir publiquement le serviteur du Christ et ainsi de rompre avec ses anciens amis. Lorsque vint l'heure de professer sa Foi nouvelle, sans peur, il monta sur l'estrade et devant le peuple fidèle, ravit d'allégresse, il rendit le Symbole.

Nos cérémonies actuelles commencent par la récitation du *Credo* et du *Pater*. Ce sont les parrain et marraine qui rendent le Symbole au nom du petit baptisé. Vous comprenez, je l'espère maintenant, toute la haute signification de ce rite. Ce petit baptisé devra oser plus tard confesser sa foi en public. Le Christ attend de lui ce témoignage. Pas seulement le jour de la Rénovation des promesses baptismales. Chaque jour de sa vie. Quelle fausse pudeur chez beaucoup de chrétiens modernes. Le Christ est une relation bien compromettante — attitude de chien battu ; — ils cherchent à se faire pardonner leur foi chrétienne ; — font en tremblant le signe de la croix. La religion « affaire privée ». Ruine du catholicisme car le catholicisme est avant tout une société de croyants réunis dans la profession publique de la même foi.

Discrétion, oui, mais pas pudeur presque voisine de la honte. Celui qui sincèrement a dit en son cœur : Je crois en Dieu, je crois en Jésus-Christ, je crois en l'Eglise catholique, doit maintenant être le témoin public, vivant de sa Foi. Ne rendons pas notre Symbole en secret. Portons publiquement témoignage pour notre Foi par nos actes, nos paroles, nos vies, totalement. Chacun de nous doit être un Victorinus : acceptons cette charge et cet honneur ! Promettons, m. f., à notre tour, de rendre notre Symbole chaque jour de notre vie.

* *

Ensuite, dernier exorcisme *particulièrement solennel*, comme jadis. Satan est sommé de quitter l'âme de cet enfant au nom des trois Personnes divines et il lui est rappelé la défaite finale qu'il devra subir quand le Christ Notre-Seigneur viendra juger les vivants et les morts. Alors le prêtre se penche sur l'enfant pour le rite de l'*epheta*. De même que Jésus avait, par cette parole, rendu l'ouïe à un sourd-muet, de même le prêtre délivre cette âme que le démon tenait emmurée en elle-même. Désormais le baptisé est rendu apte à comprendre les paroles du St-Esprit et à interpréter toutes choses selon les vues de la Foi.

Puis le prêtre s'adresse aux répondants du candidat au Baptême pour s'assurer de sa ferme décision de renoncer à Satan (donc de vivre selon les exigences du christianisme). Cette adhésion, l'enfant la renouvellera du reste consciemment lors de sa Communion solennelle quand, la main sur l'Evangile, il fera publiquement sa rénovation des promesses baptismales.

En réponse à ce renoncement définitif, le prêtre oint l'enfant en forme de croix avec l'huile des catéchumènes. Car il convient de fortifier ceux qui viennent, par leur renonciation, de s'engager à la lutte contre Satan et ses alliés.

* *

Ce *Credo* qui chante la foi du peuple nouveau, sorti des eaux du Baptême, l'Eglise nous offre l'occasion de le chanter, légèrement amplifié, à chacune de nos messes dominicales. Répondons à son appel : à pleine voix et à plein cœur, entonnons cet hymne national du peuple de Dieu, créé il y a près de 2.000 ans, qui a fait le tour du monde et qui exprime si bien notre joie et notre allégresse.

Le *Credo*, on l'a chanté au temps des martyrs ; on l'a chanté lors des Croisades ; on l'a chanté et on le chante encore sur toutes les terres du globe ; on l'a chanté dans les camps de prisonniers ou de déportés, ce vieux *Credo*, tour à tour chant de triomphe, cri d'espoir, prière pour l'extension du règne de Dieu.

Par le chant du *Credo*, nous nous rendons solidaires de tout le peuple de Dieu. Et parce que ce peuple est en marche vers la terre promise, parce que déjà les avant-gardes de ce peuple sont entrées au ciel, il annonce le chant des élus. Nous louons Dieu en chantant son œuvre, en proclamant sa gloire. Mais lorsque nous serons parvenus dans la terre promise, lorsque nous verrons Dieu face à face, lorsque nous serons dans l'assemblée des anges, des patriarches, des prophètes et des saints, un cantique nouveau jaillira de nos cœurs, l'*alleluia* du ciel dont notre *Credo* qui chante la gloire du Père, du Fils et de l'Esprit n'est que l'avant-goût. *Amen.*

FETE DE LA PURIFICATION

(2 février)

EXEMPLES ET LEÇONS

Mes frères,

Cette antique fête de la Sainte Vierge, qu'on appelle toujours chez nous la « Chandeleur », comme au Moyen Age, porte différents titres dans les calendriers religieux. Dans l'Eglise latine elle s'appelle la *Purification de la Sainte Vierge* ou encore la *Présentation de Jésus au Temple*. Dans l'Eglise grecque, elle est *l'Hypapanti*, ce qui veut dire la *Rencontre*, la rencontre du prophète Siméon avec l'Enfant Jésus.

Ainsi pouvons-nous dire de la Chandeleur aussi, ce que nous chantons aux Vêpres de l'Epiphanie : trois prodiges ont marqué ce jour que nous honorons : le prodige de l'obéissance de Marie à la loi, le prodige de la soumission de Jésus à son Père, le prodige de la prophétie de Siméon. Il convient de nous arrêter successivement aux trois aspects de cette fête : la *Purification*, la *Présentation*, la *Rencontre* et d'en retirer quelques leçons pratiques pour notre vie chrétienne.

I. — *La Purification*

La cérémonie des « relevailles » existait déjà chez les Juifs.

« Toute femme, disait la loi, ayant conçu et enfanté un garçon, sera (légalement) impure pendant sept jours. Après la circoncision de l'enfant, elle se tiendra encore à la maison pendant trente-trois jours. Elle ne touchera à aucune chose sainte et elle n'ira pas au sanctuaire. Dès que le temps de la Purification sera accompli, elle présentera au prêtre, à l'entrée du Tabernacle, un agneau d'un an en holocauste et un jeune pigeon ou une tourterelle en sacrifice pour le péché. Si elle n'a pas de quoi se procurer un agneau qu'elle offre deux tourterelles ou deux jeunes pigeons. Le prêtre fera pour elle l'expiation et elle sera pure » (Lev., XII, 2-8).

Cette loi des relevailles ou de la Purification légale n'obligeait pas la Sainte Vierge : la Vierge immaculée avait conçu par l'opération du St-Esprit et elle avait mis au monde son enfant sans aucune atteinte de sa virginité.

De plus, habitant momentanément Bethléem, elle n'était pas tenue de se rendre à Jérusalem : selon l'interprétation courante de la Loi à son époque, elle aurait pu présenter son offrande par procuration. Pourtant nous lisons dans l'Evangile : « Lorsque le temps de leur purification fut révolu selon la Loi de Moïse, Marie et Joseph portèrent l'Enfant à Jérusalem... » (Luc, II, 22). Ne vous étonnez pas que l'évangéliste dise leur purification... Vous voyez qu'il est déjà question de l'Enfant Jésus. C'est leur purification, c'est-à-dire les relevailles pour la Mère, la présentation pour l'Enfant (Lagrange, *Saint Luc*, p. 82).

Ainsi donc, la Vierge-Mère, qui n'est tenue ni à cette loi, ni à ce déplacement s'y soumet néanmoins et se rend au temple de Jérusalem.

Pourquoi ? — Pour l'exemple.

Exemple d'amour de la pureté : S. L.-M. de Montfort nous fait demander comme grâce de ce mystère, une grande pureté de corps et d'esprit.

Exemple de piété : elle va au Temple quand elle pourrait agir par procuration.

Exemple de pauvreté : il faut qu'on sache que Marie n'a fait que l'offrande des pauvres : deux tourterelles ou deux petits pigeons, achetés avant la cérémonie sur l'esplanade du Temple...

Pourquoi surtout ? — Pour l'exemple de l'obéissance à la Loi, à l'imitation de son Fils. Autrement tout son entourage eut été scandalisé. Il ne savait pas, il ne devait pas savoir le miracle de sa maternité virginale.

Cette docilité de la Sainte Vierge à une loi qui n'est pas faite pour elle n'est-ce pas une invitation au retour de la pratique des relevailles, aujourd'hui presque abandonnée. Cette cérémonie non plus n'oblige pas. D'où vient que tant de mères prennent pour une sorte d'exorcisme qui leur répugne, un sacramental qui est une action de grâces, une glorification de la maternité, l'appel des grâces de Dieu sur la mère et sur l'enfant ?

II. — *La Présentation*

Il y avait une loi de la présentation au Temple des aînés de toute famille d'Israël et de leur rachat par l'offrande d'une certaine somme d'argent, de cinq sicles de la monnaie du temps.

Tout homme appartient à Dieu de qui il reçoit la vie comme de l'auteur de tout bien.

Mais sur les premiers-nés d'Israël, Dieu avait des droits particuliers. Ils étaient les prémices du foyer et Dieu s'était réservé les premiers. Ils étaient comme la survivance ou le perpétuel souvenir de ceux qui avaient été sauvés par miracle ; lors de la sortie d'Egypte, l'ange exterminateur avait frappé tous les premiers-nés des Egyptiens et épargné les premiers-nés des Hébreux, grâce à la croix de sang tracée sur leur porte. A ce titre nouveau de miraculés, les aînés étaient la propriété de Dieu (Ex., XIII, 11-16).

Ils étaient les chefs de famille, revêtus en quelque sorte d'un sacerdoce, comme dans toutes les sociétés patriarcales où l'exercice du culte revient au chef. Dieu leur avait substitué, depuis, la tribu sacerdotale de Lévi. Raison nouvelle d'acquitter la reconnaissance de cette décharge (Nombre, III, 11, 13 ; 40-51). Aussi la Loi prescrivait-elle que tout premier-né serait offert au Seigneur et ensuite racheté le quarantième jour après la naissance.

Mais pas plus que la cérémonie légale des relevailles ne concernait la Vierge-Mère, cette présentation légale et ce rachat n'atteignaient Notre-Seigneur. Les droits du Père sur lui étaient inaliénables. Jésus avait été conçu et enfanté miraculeusement, il était l'envoyé du Père, il venait à ses ordres pour racheter le monde. « Ne savez-vous pas qu'il faut que je sois aux affaires de mon Père ? » répondra-t-il à sa mère désolée, le jour du recouvrement au Temple.

Et pourtant, comme Dieu a inspiré à Marie et à Joseph de faire circoncire l'enfant le huitième jour après sa naissance, ainsi les porte-t-il aujourd'hui à se plier pour lui à la cérémonie de la présentation. Le récit de S. Luc nous parle bien de deux observances légales : « Ils portèrent l'Enfant à Jérusalem pour le présenter à Dieu, comme il est écrit dans la Loi : Tout enfant mâle qui ouvre le sein de sa mère sera consacré au Seigneur » (Luc, II, 22-24).

Ici encore, ne soulignons que cette réflexion d'une portée si nécessaire en notre temps : l'Enfant-Dieu, malgré tous ses titres d'exemption, se soumet ponctuellement à toutes les prescriptions de la Loi sur l'initiation religieuse des nouveau-nés.

N'est-ce pas leçon opportune ? Malgré toutes les dispositions de l'Eglise sur l'urgence du baptême, ne

voit-on pas nombre de familles recourir sans raison à l'ondoiement ou au baptême privé, retarder le baptême solennel, ou même, pour le seul motif de la fête de famille, remettre indéfiniment le baptême ? Après ce que nous venons de dire, il doit apparaître que ces coutumes ne sont pas chrétiennes, c'est-à-dire qu'elles ne sont pas selon la manière du Christ enfant.

III. — *La Rencontre*

Elle appartient aussi aux souvenirs commémorés en cette fête, l'apparition sur la fin de cette scène du vieillard Siméon. Ce n'est pas seulement le nom de « *Rencontre* » qui nous le rappelle ; c'est aussi, chez nous, cette procession de la Chandeleur et le chant répété de la parole du vieux prophète sur l'avenir de l'enfant : « Il est la lumière pour éclairer les nations. »

Donc, survint dans le Temple un vieillard. Siméon était un homme juste et craignant Dieu, et qui avait au cœur l'espoir ferme de la venue prochaine du Consolateur d'Israël : il avait reçu du St-Esprit l'assurance qu'il ne mourrait pas avant d'avoir vu l'Oint du Seigneur, le Messie promis aux patriarches et annoncé par les prophètes.

Et soudain, mu par une inspiration d'en haut, instruit miraculeusement de l'identité de cet enfant, le voici qui le prend dans ses bras et s'abandonne à son allégresse : « Maintenant, ô Maître, laissez votre serviteur s'en aller en paix, selon votre parole ; car mes yeux ont vu le Sauveur destiné par vous à toutes les nations : Lumière pour éclairer les Gentils et Gloire de votre peuple Israël. »

On songe invinciblement à l'explosion de joie du vieux patriarche Jacob qui retrouve enfin son cher Joseph : « Je puis mourir maintenant, puisque j'ai vécu assez pour revoir ton visage ! » Plus vive encore est la joie de Siméon et plus grande son action de grâces. Il n'a pas seulement revu un fils bien-aimé ; il lui a été donné de voir Celui que tant de saints de sa race avaient souhaité et demandé de contempler, le Messie attendu.

Sans prolonger le récit évangélique de cette rencontre si émouvante, relevons seulement, dans la ligne de cette instruction, la raison de cette grâce magnifique faite à Siméon.

Sans doute c'est la récompense de sa sainteté peu commune : c'était un homme juste et craignant Dieu.

Mais immédiatement, c'est la récompense de sa visite au Temple sous l'inspiration de sa piété.

S'il se trouve au Temple à cette heure bénie, ce n'est pas en service commandé. Rien n'indique qu'il fût prêtre. Rien non plus que quelque fonction subalterne l'eût appelé.

En pieux israélite, en *vieillard* qui peut consacrer tout son temps à la prière, obéissant à une inspiration surnaturelle, il est venu dans la maison de Dieu. Et parce qu'il a été docile à cette grâce une nouvelle grâce et plus grande lui a été donnée. Dans la maison de Dieu il a rencontré son Dieu.

Croyons que si nous faisions plus souvent une étape de quelques minutes dans la maison de Dieu, quand nous passons devant une église, à nous aussi des grâces de choix seraient données. Dieu nous y attend, plus présent que dans le temple juif, présent en personne dans son tabernacle. Mais cela aussi se perd de nos habitudes de piété : la visite au Saint-Sacrement.

* *

Vous le voyez, si nous méditions plus souvent, par exemple dans la récitation de notre chapelet, ces mystères de Jésus et de Marie, chaque fois nous en recevrions de nouveaux enseignements, la leçon du moment dont nous avons besoin. La Purification de Marie, ce n'est pas seulement le mystère de sa pureté. C'est le mystère de toutes ses vertus, de toutes les vertus de son divin Fils, le mystère de toutes les âmes fidèles qui en furent les témoins, les acteurs ou les bénéficiaires.

Retenons bien aujourd'hui les pratiques de piété que je viens de vous rappeler. Elles ne sont pas toutes d'égale nécessité ou utilité : le baptême au plus tôt oblige davantage que la visite au St-Sacrement. Mais toutes sont actuelles : à force d'insister sur la vie intérieure, et surtout sur l'inutilité de pratiques sans esprit intérieur, peut-être en sommes-nous venus à minimiser ces pratiques. C'est le cas de redire que la peur d'un mal nous conduit dans un autre. Car nous sommes corps et âme. Et notre religion a besoin de se matérialiser dans quelque chose de sensible sous peine de se volatiliser un jour ou l'autre.

BREVES CONFERENCES SUR L'HISTOIRE DE L'EGLISE

LXXXII

DE CLÉMENT V A LA RÉFORME (1305-1517)

Nous avons étudié successivement, après les temps apostoliques, la période post-apostolique et l'époque constantinienne, la grande époque du Moyen Age qui va de 476 à 1517. Nous avons divisé cette époque en quatre périodes :

1o Chute de l'Empire romain à Charlemagne :
2o Charlemagne à Grégoire VII : 768 à 1049.
3o Georges VII à Clément V : 1049 à 1305.
4o Clément V à la Réforme : 1305 à 1517.

C'est cette dernière période que nous allons étudier, sous le pontificat de Clément V et celui des Papes d'Avignon. Nous avons retenu le jugement impartial porté par l'histoire sur le pontificat de Boniface VIII, ses démêlés avec Philippe le Bel, l'attentat d'Anagni et sa mort à Rome le 11 octobre 1303.

* *

Benoît XI du 22 octobre 1303 au 7 juillet 1304. Dix jours après la mort de Boniface VIII, les cardinaux se réunirent en conclave et, dès le lendemain 22 octobre, élurent à l'unanimité le cardinal-évêque d'Ostie, Nicolas Boccasini qui prit le nom de Benoît XI. Né en 1240, il était donc âgé de 63 ans. Il avait la réputation d'être pieux, instruit, de mœurs irréprochables et d'esprit très conciliant. Mais le 7 juillet 1304, après avoir dû quitter Rome, il mourut inopinément à Pérouse, après un règne de huit mois et seize jours. Le bruit courut qu'il était mort empoisonné. Il disparaissait sans avoir pu mettre un terme au conflit qui s'était élevé entre Philippe le Bel et Boniface VIII. Il avait annulé toutes les procédures de son prédécesseur contre le roi de France et maintenu l'excommunication contre Guillaume de Nogaret, ce fameux légiste, conseiller du roi, qui avait arrêté à Anagni Boniface VIII.

En raison de ses vertus et de la sainteté de sa vie, Benoît XI devint aussitôt l'objet de la vénéra-

tion du peuple. Le 6 novembre 1638, il fut proclamé « *Bienheureux* » par le pape Urbain VIII.

La vacance du Saint-Siège dura onze mois. Les cardinaux, réunis à Pérouse où ils s'étaient retirés à cause des troubles de Rome, élurent enfin, à 10 voix contre 5, l'archevêque de Bordeaux, Bertrand de Got, qui prit le nom de Clément V et qui allait régner de 1305 à 1314. Il était âgé de 40 ans. Grâce aux intrigues de Philippe le Bel il sera couronné à Lyon, en l'église Saint-Just, en présence des cardinaux, du roi d'Angleterre, du roi de France évidemment et d'une foule de seigneurs et prélats. Avant d'étudier ce pontificat, très mouvementé, ce premier Pape d'Avignon, il nous faut étudier les hérésies qui vont précéder le protestantisme et la Réforme. C'est le combat perpétuel de l'Eglise militante contre les sectes infernales, contre Satan « qui mène le bal ».

* *

La chrétienté avait dû combattre contre les infidèles, les Musulmans, par ces expéditions que nous avons appelées « Croisades », expéditions, nous l'avons démontré, guerrières et saintes tout à la fois. L'Eglise dut également se défendre contre les *hérésies nombreuses* du Moyen Age. Ces hérésies provenaient d'erreurs anciennes qui avaient survécu, comme aussi du désir de Réforme, de réagir contre l'esprit mondain et la richesse du clergé, pour ramener l'Eglise à la simplicité évangélique.

* *

1o Les *Vaudois* d'abord, du nom de leur fondateur *Pierre de Vaud*, riche marchand de Lyon. Profondément religieux, mais très orgueilleux, il voulut réformer lui-même l'Eglise. Toujours l'orgueil ! n'est-ce pas le cas de répéter la parole de l'archevêque de Paris au sujet des religieuses révoltées de Port-Royal : « Pures comme des anges mais orgueilleuses comme des démons » ? c'est le péché de presque tous les hérétiques : manque d'humilité, la base de la sainteté.

Pierre de Vaud donna sa fortune aux pauvres et abandonna ses biens innombrables à sa femme puis partit prêcher, vers 1173. Il recruta des disciples qui s'en allaient deux par deux, vêtus d'un pauvre costume qui rappelait celui des apôtres et chaussés de sandales ou sabots. Mais, vous le devinez, ces hommes sans mandat officiel furent condamnés, d'abord par l'archevêque de Lyon, puis par le IIIe concile de Latran en 1179. C'était l'aurore du Protestantisme. Se proposant de réformer l'Eglise, ils rejetaient la hiérarchie catholique qu'ils regardaient d'institution humaine. Ils prétendaient avoir le droit d'interpréter la Sainte Ecriture — donc le libre examen, — rejetaient les sacrements, les indulgences et le culte des saints. Plusieurs groupes vaudois furent réintégrés dans l'Eglise sous Innocent III, en 1212. Les autres adoptèrent plus tard les doctrines de Jean Huss, puis celles de Calvin.

* *

2o Les *Albigeois*, ainsi nommés de la ville d'Albi, principal foyer de l'hérésie qui se propagea dès le XIe siècle. Ils s'appelaient aussi « Cathares » d'un mot grec qui signifie « Purs », prétendant se distinguer par leur ascétisme et la pureté de leurs mœurs. Cette hérésie anti-sociale était basée sur le manichéisme ou dualisme de deux divinités : le Dieu, auteur du *Bien et des âmes* qui est en lutte avec le Dieu *du mal et des corps*. Ils niaient ou expliquaient à leur manière nos dogmes fondamentaux : Trinité, Incarnation, Rédemption, résurrection de la chair, fins dernières. Ils bouleversaient ainsi tout le dogme catholique. Un petit nombre de « *parfaits* » pratiquaient une rigoureuse austérité ; les autres, les « *croyants* » vivaient à leur guise et étaient sanctifiés par la bénédiction des « parfaits ». Toujours est-il que par son caractère anti-chrétien : négation de tous les dogmes catholiques, et son caractère antisocial : refus du serment, du service militaire, apologie du suicide et condamnation du mariage, la doctrine albigeoise constituait un grand danger, à la fois pour l'Eglise et pour l'Etat. Il devint, dès lors, urgent de combattre ses partisans.

* *

Les papes et particulièrement Innocent III qui répugnait à la violence essayèrent d'abord de ramener les Albigeois par la persuasion. Des prédicateurs comme S. Bernard lui-même parcoururent le pays, ils échouèrent. Alors en 1207 Innocent III invita le comte de Toulouse, Raymond III, à poursuivre les hérétiques. Le comte n'en fit rien. D'autre part, un légat du pape, Pierre de Castelnau, moine cistercien, fut assassiné le 22 janvier 1208 par un écuyer du comte de Toulouse. C'en était trop. Ce meurtre allait cette fois déclencher une véritable croisade contre les Albigeois. Le pape excommunia d'abord le comte de Toulouse et promit à qui viendrait combattre les hérétiques les mêmes avantages spirituels qu'aux croisés de la Palestine. Des seigneurs s'empressèrent d'accourir sous le commandement de Simon de Montfort, moins soucieux — et ceci, hélas ! est très humain — de l'orthodoxie, que poussés par des haines de race et l'appât du gain. Innocent III eût peine à réprimer la rapacité et les excès de ces nouveaux croisés.

La guerre dura vingt ans, accompagnée d'atrocités : le sac de Béziers en 1209, la bataille de Muret, le massacre de Marmande que le pape blâma sévèrement, comme plus tard le 24 août 1572, le massacre de la St-Barthélemy, blâmé par Grégoire XIII et dont il serait souverainement injuste de le rendre responsable. De même, il est faux qu'au sac de Béziers en 1209, le légat Arnaud, abbé de Citeaux, ait dit aux croisés : « Tuez-les tous, Dieu reconnaîtra les siens. » Abominable mensonge, reconnu par l'histoire impartiale. C'est alors que S. Dominique s'arma du rosaire et convertit un grand nombre d'Albigeois. Mais ce fut Blanche de Castille qui mit fin à cette guerre fratricide par le traité de Paris le 12 avril 1229.

L'Inquisition dont nous parlerons dans notre prochaine conférence, s'efforça de terminer l'œuvre commencée et de rétablir l'unité religieuse compromise, une fois de plus, par les hérétiques et les ennemis de la foi chrétienne.

* *

Chaque année nous prions, et tous nous devons prier pour l'Unité de l'Eglise du 18 au 25 janvier, c'est-à-dire de la Chaire de St-Pierre à Rome à la Conversion de St-Paul. Félicitons-nous d'être et de rester dans la barque de Pierre. Remercions Dieu de cette grande grâce et prions, plus que jamais, pour que la parole du divin Maître se réalise : « *Unum ovile et unus pastor*, une seule bergerie et un seul pasteur. » *Amen.*